



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20250101-5090-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/01/2025
Date de mise en ligne : 28 janvier 2025

MQ/GG

DECISION MUNICIPALE DM_2025_009

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer un contrat de prestation avec les structures suivantes :

➤ SaxAlf Performance, Le Levain, Tendresse Mammouth, Les Jougadous, GUSO, Banzai Lab, Goualeurs de Paludate, Slowfest, Popul'arts, Compagnie des Frères Georges, O Sol de Portugal, Drum Team, Compagnie Emilbus, Les clowns stéthoscopes, Balézocirque, Flores de Portugal, Edilson Show Paris, EVAD', Compagnie M Baxerres, Amigos du Portugal, Parti Collectif, Fanfare Turbo Diese 2000, Zebramix, Les Bombos d'Anglet, Espoir Béglais, Arts complices, Florian Delabracherie, la mémoire de Bordeaux Métropole pour la programmation de la Fête de la Morue 2025.

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 11, article 6232 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 22/01/2025

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**